

Conseillers en exercice : 65  
Date de Publicité : 05/05/2021  
Reçu en Préfecture le : 06/05/2021  
ID Télétransmission : 033-213300635-  
20210504-117699-DE-1-1  
CERTIFIE EXACT,

---

**Séance du mardi 4 mai 2021**  
**V-2021/23**

**Aujourd'hui 4 mai 2021, à 14h02,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Géraldine AMOUROUX et Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM présents à partir de 15h31, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h25, Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18h00, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h00

**Excusés :**

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Vœu du groupe Bordeaux en Lutttes présenté par Antoine Boudinet concernant la fin du jumelage entre la ville de Bordeaux et la ville israélienne d'Ahsdod.**

« L'apartheid est un crime contre l'humanité. Israël a privé des millions de Palestiniens de leur liberté et de la propriété. Il a perpétué un système de discrimination raciale et d'inégalité. Il a systématiquement incarcéré et torturé des milliers de Palestiniens, en violation des règles du droit international. Il a, en particulier, mené une guerre contre une population civile, en particulier les enfants. »

Ces mots sont extraits d'un discours que Nelson Mandela a prononcé aux Etats-Unis en 2001, à l'occasion de sa rencontre avec Thomas Friedman, un journaliste américain juif.

L'ancien président Sud-Africain, leader incontestable et incontesté de la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination, n'est évidemment pas le seul à dénoncer cet apartheid. A de nombreuses reprises, et malheureusement sans résultat, les différents gouvernements israéliens ont été régulièrement sanctionnés par les instances internationales pour leur non-respect des Droits Humains.

Il est de fait connu que des opérations militaires comme « Plomb durci » sont menées régulièrement par Tsahal et que des civil.e.s palestiniens désarmés sont tué.e.s.

Il est de fait connu qu'Israël occupe en toute illégalité des territoires palestiniens dont elle détourne l'eau à son profit tout en rasant les oliviers souvent seule source de revenu des autochtones.

Il est de fait connu que le blocus de Gaza est fermement tenu, en dépit, une fois encore de multiples condamnations ; qu'il est à l'origine de nombreux morts et maintient la population gazaouie dans des conditions de vie extrêmement dégradantes.

Il est de fait connu que, dans les geôles israéliennes, des centaines de prisonnier.e.s palestiniens ne.s sont injustement enfermés.e.s par le truchement de la détention administrative. Celle-ci permet aux autorités israéliennes de placer des personnes en détention, sans inculpation ni procès, pour une durée indéterminée.

Selon Amnesty International, « les enfants palestiniens sont soumis [à ce régime] depuis des décennies. »

Le club des prisonniers palestiniens précisait dans un tout récent rapport qu'« Israël avait arrêté environ 7 000 enfants depuis 2015 », cependant que pour la seule année 2020, près de 400 mineurs sont passés par la case prison.

Sur les 4500 Palestiniens ne.s encore détenu.e.s aujourd'hui dans les prisons israéliennes, 170 sont des enfants dont trente ont moins de 15 ans.

Il est de fait connu que depuis 2002, l'Etat israélien construit un mur de séparation, appelé autrement « mur de la honte », qui coupent en deux villes et villages, nous rappelant de sombres Histoires, tandis que les Palestiniens ne.s errent pendant des heures, de check point en check point, pour se rendre à leur travail ou à l'école.

Il est de fait connu que le parlement israélien a adopté en 2018 une loi définissant le pays comme « l'Etat-nation du peuple juif », faisant de Jérusalem sa capitale et précisant que « le droit d'exercer l'autodétermination au sein de l'Etat d'Israël est réservé uniquement au peuple juif ».

Il est de fait connu qu'en ce moment-même, Jérusalem est le lieu de violences perpétrées par l'extrême-droite sioniste israélienne envers les Palestiniens et qu'une stratégie d'expropriation est à l'œuvre.

Il est de fait connu que la ville d'Ashdod fut construite en 1956 sur les ruines de l'ancienne ville palestinienne d'Isdud, détruite lors de La Nakba, la « catastrophe », qui vit le déplacement forcé de 700 000 Palestiniens à la création de l'Etat d'Israël en 1948.

En France et dans le monde, une vaste campagne de boycott, largement suivie, vise à mettre sous pression financière l'Etat israélien afin de dénoncer et stopper son ségrégationnisme.

Ashdod est aujourd'hui la cinquième plus grande ville d'Israël et son premier port. Son activité économique contribue réellement et efficacement à l'expansion d'un pays qui mène donc ouvertement une politique raciste.

La ville de Bordeaux, qui a fait de la lutte contre les discriminations un point central de sa politique du « vivre ensemble », ne saurait, sans se dédire, cautionner l'apartheid israélien.

De même, elle a cœur de signifier son attachement indéfectible aux Droits Humains, comme le prouve l'œuvre qui se lit sur le parvis du Tribunal.

Toutes les raisons invoquées ci-dessus font sens au fait que le Conseil Municipal de Bordeaux, réuni le 4 mai 2021, émette le vœu que soit mis fin au jumelage entre la ville de Bordeaux et la ville israélienne d'Ashdod.

## **REJETE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DE LA MAJORITE  
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE  
VOTE CONTRE DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 mai 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Antoine BOUDINET**